



UNIVERSITÉ
RENNES 2

MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention Urbanisme et aménagement

www.univ-rennes2.fr
Place du Recteur
Henri Le Moal
CS 24 307
35 043 Rennes Cedex

Responsable de la formation : Hélène Bailleul

La mention de ce master est composée de 4 parcours ouverts en master 1 et 2 :

- **Aménagement et collectivités territoriales** (ACT)
- **Aménagement, urbanisme, diagnostic et intervention sur les territoires** (AUDIT)
- **Dynamiques sociales, aménagement des territoires** (DYSATER)
- **Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière** (MOUI)

Objectifs et débouchés

Le master Urbanisme-Aménagement forme des professionnels de l'aménagement et du développement territorial, des professionnels de l'urbanisme et de futurs chercheurs. Il est labellisé par l'APERAU (association française des formations en aménagement et urbanisme). Chaque parcours a identifié un débouché particulier, fondé sur le référentiel des métiers de l'urbanisme de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes :

► Le parcours « **Aménagement et collectivités territoriales** » (professionnel), forme à la conduite et la conception de politiques publiques : métiers du développement territorial, de la fonction publique territoriale, de la prospective et du conseil aux collectivités dans tous les domaines de l'aménagement.

► Le parcours « **Aménagement, urbanisme, diagnostic et intervention sur les territoires** » (professionnel), forme à la conduite, à la conception et à la gestion de plans et projets urbains : métiers de chargé de missions, chargé d'études, chef de projets dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des transports ou de la politique de la ville.

► Le parcours « **Dynamiques sociales, aménagement des territoires** » (recherche) forme à la conduite et la conception d'études : métiers de chargé d'études, d'animation et d'encadrement de la recherche, métiers de la recherche publique et privée.

► Le parcours « **Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière** » (professionnel), forme à la conduite et la conception d'opérations urbaines et immobilières : métiers de chargé d'opération, responsables de la mise en œuvre d'opérations urbaines et immobilières, métiers de production d'opérations et d'animation de projets.

Les étudiants diplômés d'un BAC +5 sont amenés à occuper des **fonctions de cadre**, à savoir la direction de services (dans les collectivités), la direction d'études (dans les bureaux d'étude, la recherche, ou les administrations) ou des fonctions de chargés de mission ou chargés d'opérations (dans les entreprises privées, les SEM, etc.).

Compétences visées

Le master Urbanisme et aménagement forme aux métiers de l'aménagement-urbanisme qui s'appuie sur un socle commun de compétences (référentiel de l'OPQU) :

Compétences thématiques :

- Elaborer un diagnostic : analyse géographique, économique, sociologique et politique d'un territoire.
- Connaître les politiques publiques d'aménagement à différentes échelles : Europe, Etat, Régions, Départements, Intercommunalités, Communes.
- Développer une culture pluridisciplinaire de la ville et de l'aménagement (géographie, urbanisme, sociologie, science politique, droit).
- Maîtriser les instruments juridiques, financiers et techniques de l'aménagement-urbanisme.
- Concevoir et conduire un projet.

Savoir-faire et savoir-être professionnels :

- S'intégrer et coopérer dans un groupe de travail.
- Evaluer des processus, des mutations politiques ou territoriales.
- Présenter et argumenter des projets, des résultats d'étude, conduire une réunion.
- Apporter son expertise et ses conseils.
- Utiliser les TIC et les logiciels métier (SIG, CAO-DAO, outils web).
- Travailler en autonomie sur des sujets complexes : recherches documentaires, exploitations de données, gestion de projet.
- Maîtriser la synthèse, la rédaction et l'expression orale.

Organisation de la formation

La formation suit une logique de professionnalisation progressive en deux années :

• **Master 1** : Les étudiants accédant en M1 se voient offrir un nombre important de cours thématiques leur permettant de découvrir les enjeux de l'aménagement, les acteurs, mais aussi les outils de l'analyse territoriale et de l'action urbanistique. Ces apprentissages se font en tronc commun avec un périmètre variable : une pluridisciplinarité forte pour les enseignements méthodologiques (mutualisation avec les mentions Géographie et Géomatique) et une pluridisciplinarité « à la carte » pour les enseignements thématiques (mutualisations avec les filières environnement, science politique, sociologie, etc.). En moyenne, la spécialisation représente 25% du parcours de M1, le reste des enseignements étant suivi en tronc commun. Cette forte proportion de tronc commun permet à l'étudiant de se réorienter entre le M1 et le M2.

Enseignements Fondamentaux

Tronc commun « outils méthodologiques » (6 ECTS au S7 et 4 ECTS au S8)

Obligatoires : Projet SIG, L'enquête par questionnaire, Statistiques, Entretiens
1 cours au choix parmi 2 : Bases de données ou Images spatiales des territoires

Atelier territorial au choix (3 ECTS au S8)

Langues (3 ECTS au S7 et 3 ECTS au S8)

Tronc commun obligatoire « Savoirs fondamentaux en urbanisme » (6 ECTS au S7 et 2 ECTS au S8)

Droit de l'urbanisme, politique de l'habitat, Histoire de la ville et doctrines urbaines

Tronc commun optionnel (cours au choix)

« Enjeux, outils et politiques d'aménagement » (4 ou 6 ECTS au S7 et 4 ou 6 ECTS au S8)

Espaces publics, Métropoles et marketing dans l'UE, Territoires et politiques européennes, Patrimoine et aménagement, Mobilités quotidiennes et résidentielles, Entreprises et Territoires, Espaces ruraux et politiques de développement, Données et villes intelligentes, Numérique et évolution des modes de vie, Lecture de ville/morphologie urbaine, Nature en ville, L'individu dans la ville : perception, représentation, Acquisition et gestion foncière, Enjeux sociaux dans la ville contemporaine, Approches sensibles des territoires, Vulnérabilités et territoires, La fabrique de la ville en 4D, Santé et territoire.

Enseignements de Spécialité

<u>ACT</u>	<u>AUDIT</u>	<u>DYSATER</u>	<u>MOUI</u>
« Contexte et outils des stratégies territoriales » (11 ECTS au S7)	« Diagnostic urbain » (11 ECTS au S7)	« Dynamiques sociales et Aménagement des territoires » (9 ECTS au S7 et 12 ECTS au S 10)	« Acteurs et systèmes d'action urbains » (11 ECTS au S7)
« Projets et acteurs de l'aménagement » (14 ECTS au S8)	« Mise en œuvre du projet urbain » (14 ECTS au S8)		« Procédures de l'urbanisme opérationnel » (14 ECTS au S8)

• **Master 2** : En deuxième année de master, la spécialisation s'accroît et la part des tronc communs diminue. Elle ne représente plus que 15% des enseignements. L'évolution majeure entre le M1 et le M2 réside dans l'augmentation des heures consacrées à la mise en situation professionnelle avec des formats pédagogiques interactifs et une part significative d'interventions assurées par des professionnels : ateliers sur commande, exercices pratiques, TP terrain, organisation de séminaires, conférences professionnelles, workshops, séjours d'étude.

Enseignements Fondamentaux

Tronc commun « Approches internationales, stratégies, projet » (8 ECTS au S9)

- Prospective territoriale dans l'Union Européenne, Questions urbaines dans les villes des Suds, Stratégies urbaines, Gestion de projet urbain
- Workshop organisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR)

Enseignements de spécialité

<u>ACT</u>	<u>AUDIT</u>	<u>DYSATER</u>	<u>MOUI</u>
« Projets de développement territorial » (9 ECTS au S9)	« Programmation de l'aménagement » (6 ECTS au S9)	« Aménagement et rapports sociaux » (12 ECTS au S9)	« Culture et savoirs urbains » (8 ECTS au S9)
« Approches juridiques » (4 ECTS au S10)	« Outils juridiques et techniques » (6 ECTS au S9)	« Espaces et Société » (8 ECTS au S9)	« Outils et ressources juridiques » (14 ECTS au S9)
« Les grandes questions du développement territorial » (4 ECTS au S9 et 5 ECTS au S10)	« Enjeux urbains de l'aménagement » (4 ECTS au S9)	« Stage et mémoire » (30 ECTS au S10)	« Maîtrise d'ouvrage » et ateliers (15 ECTS au S10)
« Savoir-faire professionnels » (4 ECTS au S9 et 3 ECTS au S10)	« Perspectives nationales et internationales de l'aménagement » (7 ECTS au S10)		« Communication et co-production de projets urbains » (3 ECTS au S10)
« Atelier sur commande » (5 ECTS au S9 et 6 ECTS au S10)	« Ateliers professionnels » (6 ECTS au S9 et 6 ECTS au S10)		« Stage et mémoire » (12 ECTS au S10)
Stage et mémoire (12 ECTS au S10)	« Méthodologies professionnelles » (2 ECTS au S10)		
	Stage et mémoire (15 ECTS au S10)		

Stages

M1 : stage conseillé

- objectifs de ce stage : activité professionnelle ou bénévole auprès d'une collectivité territoriale, d'un EPCI, d'un bureau d'étude, d'une entreprise ou d'une association orientée vers les questions d'aménagement, d'urbanisme et de développement territorial.
- durée : pas de durée prescrite, peut se dérouler à l'étranger
- période : à partir du mois de mai (fin des cours)

M2 : stage obligatoire

- objectifs de ce stage : le stage fait l'objet d'un accord, conclu par convention, entre le lieu d'accueil (services déconcentré de l'Etat, collectivité territoriale, EPCI, bureau d'études, association, entreprises, laboratoires...), et l'Université et doit aboutir à la réalisation d'une commande originale, confiée explicitement à l'étudiant, sur une problématique d'aménagement, d'urbanisme ou de développement territorial.
- durée : de 4 à 6 mois, peut se dérouler à l'étranger.
- période : à partir du mois de mai (fin des cours).

Admissions

Les étudiants ayant validé une licence d'Aménagement, de Géographie et Aménagement, de Sociologie, d'Economie et Gestion, de Droit, d'Architecture, de Science Politique peuvent candidater au master Urbanisme-Aménagement.

Le parcours ACT est également ouvert aux étudiants diplômés d'une licence Administration Economique et Sociale. Le parcours DYSATER est également ouvert aux étudiants diplômés d'une licence Sciences Sociales, science de l'homme, anthropologie et ethnologie. Les diplômés de certaines licences professionnelles du champ de l'aménagement sont également invités à candidater.

Les étudiants diplômés d'autres licences (dont licences professionnelles) pourront être acceptés sur dossier de validation examiné en commission pédagogique.

Accès sélectif en M1 et M2 :

La commission pédagogique du master (composée de membres de l'équipe pédagogique) est responsable de la sélection selon 3 étapes :

- Étape 1 : Etude de la recevabilité des dossiers.
- Étape 2 : Sélection sur dossier (classement des dossiers et obtention d'une liste de candidats admissibles).
- Étape 3 : Entretiens de sélection pour les parcours ACT, AUDIT et MOUI (classement des candidats admissibles sur liste principale ou sur liste complémentaire) ; diffusion des résultats en juillet.

Effectifs : (moyenne pour les 4 parcours)

- 1^{ère} année : 94 étudiants, dont 6 en formation continue
- 2^{ème} année : 94 étudiants, dont 6 en formation continue

Inscriptions

<http://www.univ-rennes2.fr/devu/inscription>

Contacts

Accueil de l'UFR Sciences sociales : A220

Ouvert du lundi au jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 13h30 à 16h30

Enseignante responsable : Hélène Bailleul - ✉ helene.bailleul@univ-rennes2.fr

Direction du master ACT : Hélène Bailleul - ✉ helene.bailleul@univ-rennes2.fr

Direction du master AUDIT : Jean-François Inserguet - ✉ jean-francois.inserguet@univ-rennes2.fr

Direction du master DYSATER : Yvon Le Caro - ✉ yvon.lecaro@univ-rennes2.fr

Direction du master MOUI : Benoît Feildel - ✉ benoit.feildel@univ-rennes2.fr

Secrétariat pédagogique : Anne Hamon - ✉ anne.hamon@univ-rennes2.fr / ☎ 02 99 14 18 36

En savoir plus

<https://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/masters-universite-rennes-2-mention-urbanisme-amenagement>

Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP)

Université Rennes 2 - Campus Villejean - Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24 307 - 35 043 Rennes Cedex

Tél. 02 99 14 13 91 ou 96 / Courriel : r2suio@univ-rennes2.fr